



CTA 9/11/2020

Ce lundi 9 novembre 2020 une réunion du Comité technique Académique s'est tenue sous la présidence de Mme La Rectrice.

A/I est intervenu sur 3 points en particulier durant cette longue séance :

1- Protocole sanitaire : distribution des masques CORELE en remplacement des masques DIM. Nous avons déploré l'organisation mise en place concernant la distribution des masques CORELE dans les collèges.

En effet, contrairement aux lycées où une organisation dans les lycées de secteur a été mise en place, chaque collège a dû dépêcher un agent sur le Rectorat pour récupérer sa dotation. Nous avons dénoncé cette pratique et exigé qu'une désignation de collège mutualisateur par bassin soit instaurée si à l'avenir une nouvelle dotation aux EPLE devait avoir lieu.

Mme La Rectrice a approuvé notre demande et le secrétaire Général s'est engagé à l'appliquer.

Beaucoup de collègues gestionnaires et comptables s'étaient plaints auprès de notre section car nous sommes à flux tendu dans la gestion de nos personnels dans l'application actuelle du protocole sanitaire et la disponibilité des ATTEE est fortement limitée pour les déplacements.

2- Prime covid :

Vous avez pris connaissance de la présentation qui nous a été faite en séance par le DRH.

Si nous nous félicitons : je pense que cette partie devrait être revue car cette transparence est bien tardive. Tu l'avais déjà demandé lors de l'audience Rectrice / Unsa éducation.

Même si nous constatons une transparence affichée concernant les montants attribués à l'académie, nous n'acceptons pas les critères qui ont été retenus par l'académie pour la répartition de cette enveloppe.

A/I a directement interpellé le DRH pour dénoncer la gestion qui a été retenue pour les EPLE. En effet, un critère a été rajouté pour les EPLE : « établissements ayant accueilli(s) des élèves des personnels indispensables ».

A/I rappelle à Mme la Rectrice que dans les autres établissements, la continuité de service a réellement eu lieu.

A/I fait remarquer que les personnels administratifs et de service réquisitionnés durant le confinement, dans ces établissements ne recevant pas d'élèves, ont été des rouages essentiels à la continuité pédagogique et la mise en œuvre des protocoles sanitaires (paramétrage des tablettes, distribution, copies à l'attention des familles, lien avec les familles, gestion des bourses, préparation des différents protocoles, commandes).

De plus, la prime covid a engendré beaucoup de frustration et de mécontentement chez de nombreux collègues qui attendaient ce versement.

A/I a aussi relevé les propos inacceptables du DRH qui a avancé des raisons budgétaires dans leur arbitrage et le retrait des établissements ne recevant pas d'élèves pour l'éligibilité des collègues à cette prime.

En effet, si les personnels du Rectorat bénéficiaient d'une ligne « ouverte » sans plafond, le montant destiné aux EPLE était limité, cela découlant de directives ministérielles.

Il a donc fallu faire des choix et décider, de façon arbitraire, le retrait de nombreux collègues éligibles, par manque de moyen financier.

3- A/I a fait inscrire une question diverses à l'ordre du jour :

➤ **LDG** : une directive de la DGRH permet maintenant la diffusion des affectations des agents après mouvement aux organisations syndicales. Pour certains personnels, les administratifs de catégorie A et B, les mutations peuvent se faire tout au long de l'année, notamment sur des postes publiés sur la place de l'emploi public.

Comment se fera la communication des postes devenant vacants en cours d'année scolaire ? Seront-ils proposés aux personnels titulaires en priorité ?

L'idée de cette question consiste à demander à l'Académie de proposer, en priorité, aux personnels titulaires en poste dans l'académie, les postes se libérant en cours d'année. Le DRH confirme que pour ces postes, il y a 3 possibilités :

- Proposer ces postes au mouvement
- Incrire ces postes à la place de l'emploi public
- Proposer ces postes aux lauréats IRA

Sur ce dernier point nous serons vigilants. En effet, si nous devons absorber, sur demande du ministère, des issus IRA, nous demandons que les postes attribués soient réellement des postes qui n'intéressent pas en amont les collègues titulaires.

Le Secrétaire Académique

G.ÉPERONNIER